

AGRÉMENT D'UN GARDE PARTICULIER

Nous, Pascal MARCONVILLE, procureur de la République près le Tribunal judiciaire de BOULOGNE SUR MER,

Vu les articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15.33-29-2 du code de procédure pénale,

Vu l'article R.428-25 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne sur mer en date du 05 juillet 2019 reconnaissant l'aptitude de Monsieur CARDON Jean-Luc,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2019 portant agrément de :

Monsieur CARDON Jean-Luc
né le 15 novembre 1961 à BOULOGNE SUR MER (62)
domicilié 10 boulevard Chanzy - appart 212 - 62200 BOULOGNE SUR MER

en qualité de garde particulier pour les propriétés de L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BOULOGNE SUR MER situées sur les communes de AUDRESSELLES, BOULOGNE SUR MER, CARLY, FERQUES, HESDIN L'ABBE, ISQUES, LA CAPPELLE, LE PORTEL, NEUFCHATEL-HARDELLOT, OUTREAU, RETY, RINXENT, SAINT MARTIN BOULOGNE, SAMER, WIMILLE, WIMEREUX.

Vu la demande de l'intéressé en date du 23 octobre 2019 sollicitant son agrément,

AGRÉONS Monsieur CARDON Jean-Luc en qualité de garde particulier pour les propriétés de L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BOULOGNE SUR MER situées sur les communes de :
AUDRESSELLES, BOULOGNE SUR MER, CARLY, FERQUES, HESDIN L'ABBE, ISQUES, LA CAPPELLE, LE PORTEL, NEUFCHATEL-HARDELLOT, OUTREAU, RETY, RINXENT, SAINT MARTIN BOULOGNE, SAMER, WIMILLE, WIMEREUX

Le présent agrément ne prendra effet qu'après la prestation de serment de Monsieur CARDON Jean-Luc devant le Tribunal de proximité de BOULOGNE SUR MER ou, à défaut d'audience utile, devant le Tribunal judiciaire de BOULOGNE SUR MER.

DISONS que la présente décision sera notifiée :

- * à Monsieur le Sous-Préfet de BOULOGNE SUR MER
- * à Monsieur le Commissaire Central de BOULOGNE SUR MER
- * à Messieurs les Maire des communes de AUDRESSELLES, BOULOGNE SUR MER, CARLY, FERQUES, HESDIN L'ABBE, ISQUES, LA CAPPELLE, LE PORTEL, NEUFCHATEL-HARDELLOT, OUTREAU, RETY, RINXENT, SAINT MARTIN BOULOGNE, SAMER, WIMILLE, WIMEREUX
- * à Monsieur Philippe CHARTON, Directeur Général de L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BOULOGNE SUR MER qui en remettra un exemplaire à l'intéressé pour valoir commission.

Fait à BOULOGNE SUR MER le 02 mars 2020
Le Procureur de la République
Pascal MARCONVILLE

